

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

24 avril 2014

Présents :

Raymond GAGNE, Jacques Henry POINTEAU, Vincent MAURIN, Raphaël ALLIRAND, Laurent GENTES, Jean GIBERT, Florine LAMBERT, Yoann PERBET, Lucia TOEBES GABORIAUD.

Excusés :

Raymond CHENEVERT, Jérôme GRAIL.

Participant au vote du budget du CCAS

Marie-Pierre GIBERT, Florence GIROUD

Début de séance : 21 h

Secrétaire : Jacques Henry POINTEAU

Ordre du jour :

- Vote des taxes
 - Vote des différents budgets (Commune, Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat, CCAS)
 - Location Pavillon n°3
 - Questions diverses
-

Point 1 – Vote des taxes

Le Maire Raymond GAGNE rappelle que depuis 2001, toutes les taxes dont le montant est fixé par la commune ont vu leur taux resté inchangé. Les augmentations éventuelles sur les impôts locaux ne sont dues qu'à l'évolution des autres taux (communauté de commune, département ou région).

Le Maire Raymond GAGNE propose de maintenir à nouveau les taxes communales en 2014 au même niveau de taux qu'en 2013 :

- Taxe d'habitation :	10,43 %	soit une recette budgétée de 12047 €
- Taxe foncière (bâti) :	4,27 %	4667 €
- Taxe foncière (non bâti) :	33,47 %	6326 €
- C F E (sur les entreprises) :	20 %	2140 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le montant des taxes 2014 au même niveau de taux qu'en 2013.

Point 2 – Vote des différents budgets

Le Maire Raymond GAGNE rappelle que le Compte administratif 2013, qui traduit la gestion de la commune sur l'exercice 2013, a été approuvé par la précédente municipalité. Le nouveau Conseil a en charge de voter le budget 2014 avant fin avril.

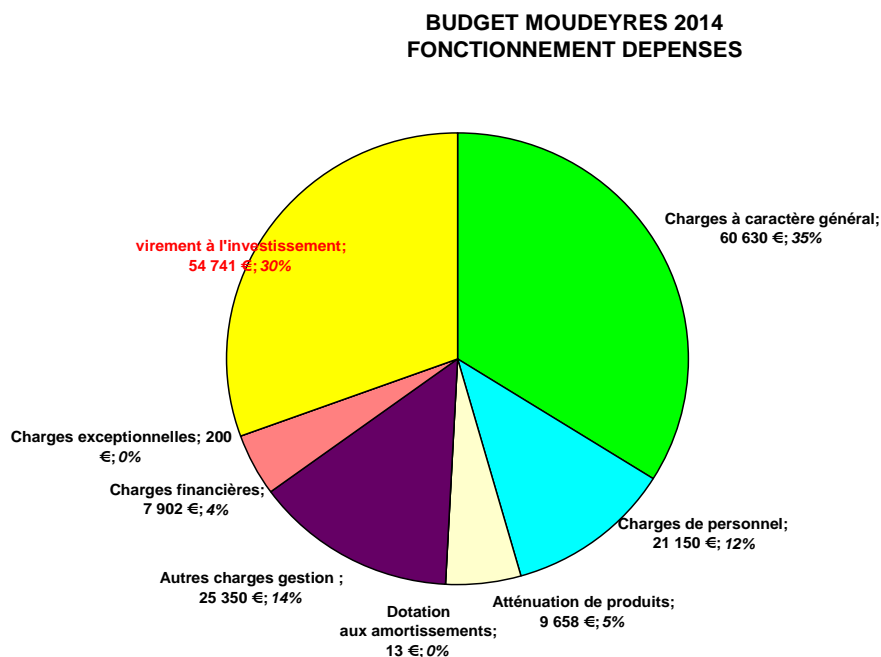
Le vote du budget est un acte important car il traduit dans les chiffres les décisions politiques prises par le Conseil Municipal. Ce budget doit également respecter un certain nombre de règles imposées. Il a été préparé, avant cette séance du Conseil, par Marie-Pierre GIBERT et par le Trésorier public Philippe SAGNARD et a été étudié au cours d'une réunion tenue le 17 avril et à laquelle étaient invités les conseillers municipaux. Raymond GAGNE et Jacques Henry POINTEAU ont participé à cette réunion, avec la présence partielle de Laurent GENTES.

Il y a plusieurs budgets à construire :

- En premier lieu, le budget de fonctionnement, qui traduit l'activité courante de la commune, et rapproche les recettes et les charges de fonctionnement ; ce budget doit en principe dégager un excédent qui est reversé au budget d'investissement et donne des possibilités d'actions structurantes à la commune
- En second lieu, le budget d'investissement, qui correspond aux opérations spécifiques (construction de logements, gros travaux structurants, etc.) ; ce budget est d'autant plus important que le budget de fonctionnement dégagera de moyens grâce à une bonne gestion au quotidien ; et ce budget est également abondé par des subventions à aller rechercher auprès de différents financeurs (Communauté de communes, Département, Parlementaires, Conseil Régional, Parc, Etat, Union européenne, ...)
- Le projet de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat fait l'objet d'un budget spécifique, qui intègre à la fois des postes d'investissements et qui aura ultérieurement des postes de fonctionnement
- Enfin, comme dans toutes les communes, il y a un budget spécifique consacré aux aides à caractère social que la commune peut apporter : le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Présidé par le Maire, le CCAS de Moudeyres n'a pas d'activité actuellement.

Le Maire Raymond GAGNE insiste sur la nécessité d'aller chercher des subventions partout où c'est possible. Il se félicite de constater que les divers projets d'investissements qui sont engagés à MOUDEYRES sont accompagnés de subventions importantes (cf. ci-dessous).

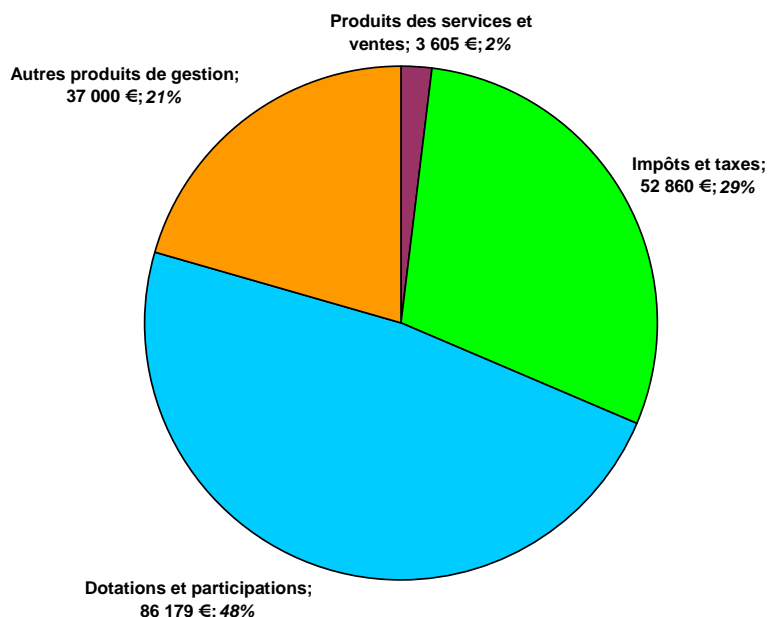
2 – 1 Budget de fonctionnement



Le budget des dépenses de fonctionnement comporte comme principaux postes :

- Les charges à caractère général (éclairage, chauffage, carburant, entretien courant, impôts et taxes, centre de gestion, déplacements, cantine Laussonne, ...)
- Les charges de personnel (celui de la commune et la participation aux interventions des employés de la communauté de commune, ...)
- Les atténuations de produits (jeux d'écritures liés à la comptabilité administrative et qu'on retrouve en recettes), ...
- Les autres charges de gestion (sécurité incendie, ...) et les subventions : portage des repas 600 € ; participation des enfants à l'école de Laussonne 4500 € ; ferme Perrel 2000 € ; fin Gras 250 €, ...

BUDGET MOUDEYRES 2014 FONCTIONNEMENT RECETTES



Les recettes de fonctionnement budgétées proviennent :

- Des produits et services divers (dont le survol des éoliennes)
- Des impôts et taxes (impôts locaux et reversements de fiscalité, dont les autres recettes liées aux éoliennes)
- Des dotations et subventions (dont les dotations forfaitaires calculées en fonction du nombre d'habitants et des kilomètres de voiries)
- Des autres produits de gestion (essentiellement les loyers des trois logements sociaux récemment construits et qui sont désormais tous occupés)

Parmi les commentaires, il ressort l'importance dans les recettes des loyers des trois logements ainsi que les redevances issues du parc éolien.

Les recettes sont supérieures aux dépenses et cette situation permet de verser au budget investissement 54741 €.

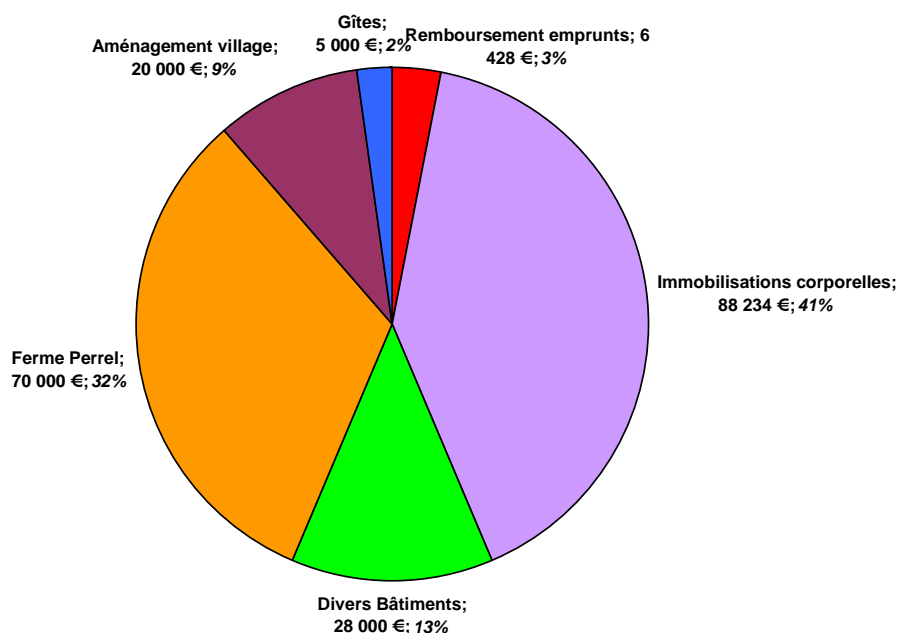
2 – 2 Budget d'investissement

Le projet de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat fait l'objet d'un budget spécifique.

Concernant les investissements autres, les principaux postes de dépenses envisagés sont :

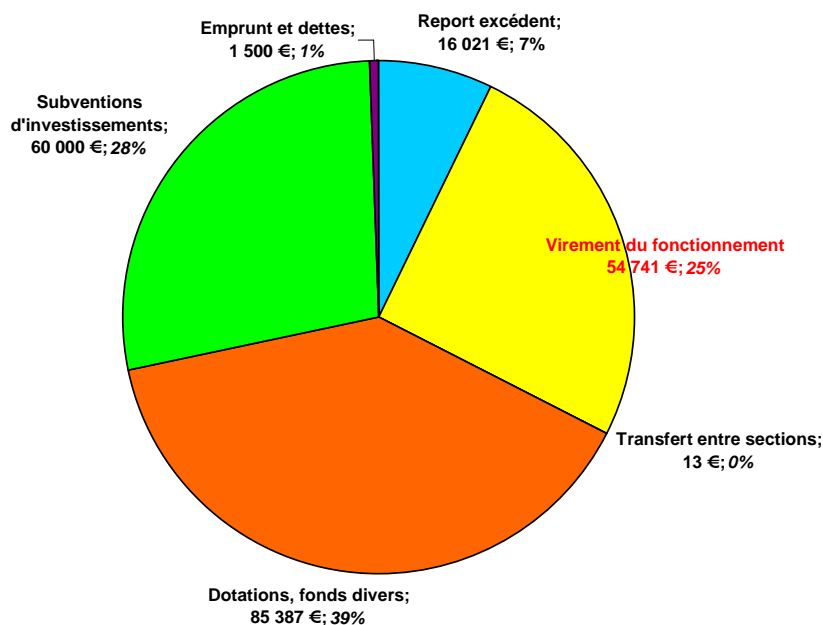
- Les aménagements à proximité du cimetière (25000 €)
- Des travaux de voirie (38233 €)
- L'acquisition de terrains par la commune ((25000 €)
- des travaux sur divers bâtiments, dont des compléments d'amélioration sur la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat (28000 €), la réfection de certains corps de bâtiments de la Ferme Perrel et divers autres investissements (70000 €)
- des travaux sur les gîtes communaux (5000 €)
- des travaux sur les réseaux de voirie (20000 €)

BUDGET MOUDEYRES 2014 INVESTISSEMENT DEPENSES



Les recettes d'investissement proviennent des excédents de fonctionnements reportés des exercices précédents, de virement de l'excédent du budget de fonctionnement (54741 €) et de 60000 € de subventions obtenues.

BUDGET MOUDEYRES 2014 INVESTISSEMENT RECETTES



Le Maire Raymond GAGNE insiste sur l'intérêt de chercher des subventions dans toutes les directions, car même si la tendance des collectivités et de l'Etat est à une gestion très stricte et très rigoureuse des attributions de subvention, si on présente de bons projets et s'ils sont bien défendus, on peut obtenir des aides importantes.

2 – 3 Budget annexe spécifique Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat

Il est nécessaire de créer un budget annexe pour cette opération importante, la commune récupérant la TVA sur ce type d'opérations.

Le projet, d'un montant de 501000 € est subventionné à 80 %.

Les principaux financeurs sont :

- la Région Auvergne (90000 €)
- le Département (50000 €)
- la Communauté de Commune (40000 €)
- le FISAC (134000 €)
- une DETR (85000 €)

La commune a souscrit un emprunt de 102000 € pour compléter les financements.

Le budget 2014 concerne essentiellement l'investissement, le fonctionnement n'apparaîtra qu'en fin 2014, lorsque le bâtiment sera terminé et que l'exploitation commerciale commencera.

Les trois budgets : budget général de la commune en investissement, budget général en fonctionnement, budget annexe de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat sont approuvés à l'unanimité.

Tous les documents correspondants sont consultables en mairie.

2 – 4 Budget du CCAS

Il n'y a aucune dépense sur ce budget, sauf des assurances. L'équilibre est assuré par le budget général à hauteur de 229 €.

Pour le vote de ce budget, la participation de représentants du personnel communal (Marie-Pierre GIBERT et Florence GIROUD) ainsi que des personnes externes nommées par différents organismes (Marie SAURON désignée par l'UDAF) est requise.

Le budget du CCAS est approuvé à l'unanimité des votants concernés.

Point 3 - Location du logement n°3

Le Maire Raymond GAGNE rappelle qu'actuellement les trois logements sociaux sont occupés, grâce à la communication faite sur Internet.

La famille Martial DURAN doit quitter fin mai, pour occuper son nouveau logement qui est bientôt terminé. Une nouvelle locataire, Madame REY, a été pressentie. Elle devra entrer dans les locaux au 1^{er} juin 2014, pour un bail de 3 ans, avec un loyer mensuel de 515 € + 30 € pour le garage. Mais de nouvelles règles imposent désormais que la concrétisation d'un bail de location soit approuvée en Conseil municipal.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour contracter un bail de 3 ans pour la location du logement n°3 pour un montant de 515 € et 30 € pour le garage

Point 4 - Questions diverses

4 – 1 Commission Communale d'Impôts

Le Maire Raymond GAGNE informe le Conseil municipal des règles de constitution de la Commission Communale d'Impôts.

Cette Commission est consultée une fois par an pour donner son avis sur la valorisation des bâtiments de la commune qui auront fait l'objet de travaux d'amélioration qui pourraient conduire à en augmenter la valeur, et donc aussi à en modifier l'assiette imposable.

Cette Commission, présidée de droit par le Maire, est désignée par le Préfet (6 titulaires et 6 suppléants), à partir d'une liste de 12 titulaires et 12 suppléants. Cette liste complète doit être validée par le Conseil municipal et doit comporter 2 représentants des propriétaires non résidents permanents sur la commune.

Le Maire Raymond GAGNE propose une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur la liste de 12 titulaires et 12 suppléants (jointe en annexe) à proposer à la Préfecture pour composer la Commission Communale d'Impôts.

4 – 2 Compte rendu de la session d'installation de la Communauté de Communes Mézenc Loire Sauvage

Le Maire Raymond GAGNE et le 1^{er} adjoint Jacques Henry POINTEAU font part des principales décisions prises au cours de la réunion de la Communauté de Communes Mézenc Loire Sauvage.

Philippe DELABRE a été réélu Président.

Il a été nommé 6 Vice-présidents (contre 9 dans la mandature précédente) : Michel ARCIS (1^{er} VP), Pierre GENTES ; André NICOLAS, Michel DUPERREY, Jean-Marc FARGIER, Philippe BRUN.

Une présentation du fonctionnement de la Communauté de communes sera organisée d'ici l'été à destination de tous els conseillers municipaux de la Communauté de communes.

Seules deux commissions sont déjà constituées : la commission 5, présidée par Jean-Marc FARGIER, et consacrée au Tourisme et à la Culture ; la commission 6, présidée par Philippe BRUN, et consacrée à la station de ski des Estables. Jacques Henry POINTEAU fera partie de ces deux commissions.

Raymond GAGNE sera l'un des 5 représentants de la Communauté de communes au SCOT du Pays du Velay, et siègera comme suppléant à la Commission d'Appel d'offres.

La liste complète des désignations déjà votées est disponible en mairie.

Les principaux postes budgétaires sont :

- budget général : 1.150.000€
- petite enfance : 573.000 €
- personnes âgées : 145.000 €
- station ski : 418.000 €
- ordures ménagères : 675.000 €

Les principaux projets de la Communauté de Communes sont :

- Saint Martin de Fugères : 80.000 €
- Chaumière des Saveurs Moudeyres : 40.000 €
- Crèche de Laussonne : 89.000 €
- Accueil du Monastier : 79.000 €

- Salle hors sac des Estables : 280.000 €
- Télési : 22.000 €
- Déneigement : 34.000 €

Les subventions s'élèveront à 117.000 € (dont 90.000 € pour l'Office de Tourisme)

4 – 3 Compte rendu de la réunion du Syndicat des Eaux du Velay

Laurent GENTES et Yoann PERBET font part de la réunion qui s'est tenue le 24 avril matin.

Le Président est Jacky FERRE (Laussonne).

Deux gros investissements sont prévus pour 3 Millions d'euros (Laussonne et Lantriac)

Le coût d'assainissement a augmenté, mais le coût de fonctionnement restera sans augmentation.

4 – 4 Animation 1^{er} mai

Laurent GENTES informe le Conseil que des enfants de la commune « chanteront le mai » le 30 avril et que la population est invitée à se réunir à l'Assemblée le 1^{er} mai au soir pour prolonger les festivités.

La séance est levée à 23 h.